



Michellod Savio, Kubski Grégoire

Fermeture estivale de la ligne Fribourg-Berne : un coup d'arrêt au transfert modal ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 07.04.25

Transmission au CE : 07.04.25

Dépôt

La fermeture totale de la ligne ferroviaire Fribourg-Berne pendant près de deux mois, du 27 juin au 25 août 2025, pose d'importants défis pour le Canton de Fribourg. Premier canton pendulaire de Suisse, Fribourg dépend fortement de ses connexions ferroviaires, particulièrement vers Berne et la Suisse alémanique. Cette interruption, exceptionnelle pour des travaux de maintenance sur une ligne de cette importance, survient alors même que les TPF visent une augmentation notable de la répartition modale des transports publics d'ici 2030.

Dans son programme gouvernemental 2022-2026, le Conseil d'Etat précisait expressément que la mobilité était l'un des trois piliers de sa vision 2035 comprenant une « politique de mobilité durable, cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement ».

Les conséquences pour les pendulaires, notamment en termes de temps de trajet et de conditions de voyage (bus bondés, interdiction du transport des vélos), ainsi que pour le tourisme régional, en pleine période de l'Euro de football féminin suscitent de fortes inquiétudes, d'autant qu'il est aujourd'hui fiscalement peu avantageux dans le canton de choisir les transports publics.

Il existe un fort risque, « l'attractivité de l'offre est le principal levier pour que la population se décide d'utiliser le plus souvent possible les transports publics »¹. Or, « la durée du trajet, le confort et les habitudes jouent un rôle important dans la prise de décision du moyen de transport »² et il existe un réel risque que des pendulaires fribourgeois questionnent leur volonté d'utiliser les transports publics.

Aussi, les auteurs posent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment le Conseil d'Etat a-t-il réagi à l'annonce de cette fermeture totale de la ligne Fribourg-Berne durant l'été 2025 ; a-t-il entrepris ou va-t-il entreprendre des démarches auprès des CFF pour envisager d'autres solutions moins contraignantes ?
2. Des alternatives à la fermeture complète ont-elles été examinées, par exemple une fermeture limitée à une seule voie, à l'image de ce qui s'est produit en 2022 ?
3. Le Conseil d'Etat estime-t-il que les communes fribourgeoises doivent également intervenir directement auprès des CFF pour défendre les intérêts du canton, comme cela a été fait récemment par des communes du pied du Jura ?
4. Le Conseil d'Etat est-il intervenu ou entend-il intervenir auprès des CFF, respectivement de l'OFT, concernant l'impossibilité annoncée de transporter des vélos durant cette période de fermeture ?

¹ <https://litra.ch/fr/news/prix-litra-2024-habitudes/>

² idem

5. Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'une vision globale des travaux prévus sur les réseaux CFF et TPF dans les mois à venir, et peut-il négocier avec ces opérateurs afin de minimiser les désagréments pour les usagers ?
 6. Alors qu'il est fiscalement désavantageux de choisir les transports publics dans le Canton de Fribourg, qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour favoriser le choix des transports publics par la population et notamment la population pendulaire ?
-